

**ACTUALISATION DES TARIFS DU SERVICE DE L'EAU
POUR LA COMMUNE DE GRASSE**

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Tout d'abord une remarque d'ordre général ; mais de fond.

On a, avec cette délibération qui consiste à **faire voter le conseil communautaire sur les tarifs de l'eau dans une commune en l'occurrence Grasse**, l'exemple même de **toute la perversité de la loi NOTRe en matière d'eau et d'assainissement**, si ce n'est perversité des transferts de compétences vers les intercommunalités.

Ce sont les élus communautaires -parmi lesquels les élus grassois sont minoritaires- et non les conseillers municipaux de Grasse qui vont décider des tarifs de l'eau pour les Grassois.

Belle démocratie pour les Grassois aujourd'hui, mais aussi demain pour les habitants de chacune des 23 communes de notre agglomération qui verra les élus communautaires décider en lieu et place de leur conseil municipal la politique de l'eau sur leur territoire !

Si l'on s'en tient à cette délibération, son vote induit **une augmentation moyenne de 10% de la facture d'eau des Grassois.**

Et ce n'est qu'une première mesure, d'autres augmentations arriveront dans les années qui viennent.

Inévitable dans le cadre de la **Délégation de Service Public à Suez** qui, je le rappelle pour l'information des conseillers non Grassois- à qui l'eau du Foulon est vendue par le SIEF 30 cts/m³ (HT) + une redevance de 5,5 cts: **35 cts/m³**

Mais elle est ensuite **facturée aux abonnés: 2,54 € !**

2,19 € de profit par m3 payé par les Grassois grâce à la Délégation de Service Public au groupe Suez.

Et ces profits énormes ne seraient pas suffisants, il faudrait aussi encore augmenter les factures ! Evidemment nous votons contre cette délibération.

Les Grassois ne sont pas des moutons que Suez doit tondre et retondre !